

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 641

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 32

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« le cas mentionné »

les mots :

« les cas mentionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les alinéas 7 à 9 de l'article 32.